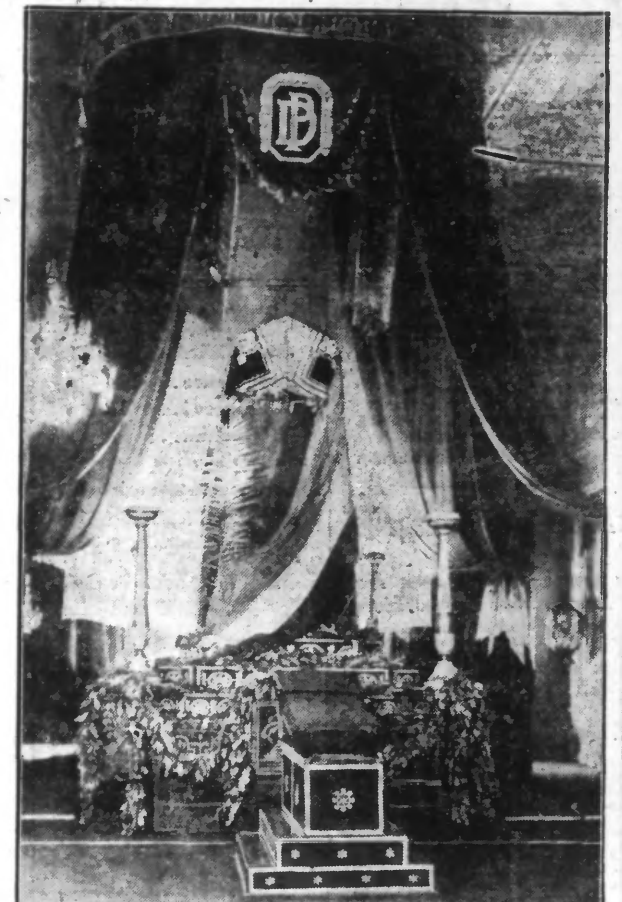


LA VIE DE PAUL DOUMER DONNÉE EN EXEMPLE AUX ENFANTS DE FRANCE

L'HOMMAGE DE LA FOULE AU DISPARU

De tous les points du globe, ne cessent de parvenir les témoignages de sympathie à l'adresse de la France et des hommages à la mémoire de M. Paul Doumer, le plus souvent empreints d'une indéfectible émotion sont rendus par tout



Le catafalque dressé à l'Élysée. On voit au centre la couche funéraire sur laquelle a été déposé le corps du Président DOUMER, devant lequel une foule a été admise à défilé.

ce que le monde civilisé compte d'élites, d'assemblées politiques ou autres, et de gouvernements.

L'ÉMOUVANT DÉFILÉ DE LA FOULE

L'ému et grandiose hommage de la foule devant le corps du président Doumer se poursuivit. Malgré le temps incertain l'affluence était, hier, aussi nombreuse que la veille.

M. PAUL DOUMER donné en exemple aux enfants de France

M. Mario Roustan vient d'adresser aux recteurs et inspecteurs d'Académie la lettre suivante : « Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. Paul Doumer, a été un grand exemple de la vie de l'homme de bien, du grand citoyen qui vient de perdre la France, amie de la Belgique. Après ces deux discours, le docteur Ceris, a pris la parole pour louer le travail et l'énergie de la plus haute magistrature de la République et il a donné l'exemple des plus nobles vertus du citoyen.

Les hommages se succèdent

A l'Académie de Médecine le président M. Meyer, fait hier après-midi, l'éloge du président Doumer. Après quoi le docteur Ceris, a pris la parole pour louer le travail et l'énergie de la plus haute magistrature de la République et il a donné l'exemple des plus nobles vertus du citoyen.

EN BELGIQUE.

Après-midi au début de la séance, M. Foncelet, président de la Chambre belge, se lève et, devant les députés debout, rend un vif hommage au Président Doumer et félicite l'Assemblée qui a plongé la France tout entière dans l'indignation et la douleur, préannant une grande part dans son deuil, qui atteint et révolte tous les pays civilisés.

DE NOUVEAUX DÉSORDRES DUS AU CHOMAGE ONT EU LIEU EN SAXE

De graves désordres se sont produits de nouveau à Chemnitz en signe de protestation contre la réduction des secours accordés aux chômeurs par la municipalité.

EN HOLLANDE

A l'ouverture de la séance de la seconde chambre hollandaise, hier après-midi, le docteur Van Schaik, président, a déclaré que l'événement, si horrible que tragique, dont le président de la République française a été victime, a profondément touché la Chambre, et qu'il a prié le ministre des Affaires étrangères de se faire l'interprète, auprès du gouvernement français, de la sympathie cordiale de la seconde chambre dans la

LA SÉANCE

A 14 h. précises, M. Albert Lebrun, en habit, précédé des huissiers à chaîne, et suivi des membres du bureau de l'Assemblée Nationale, prend solennellement place au fauteuil présidentiel. Les sénateurs et députés se lèvent et de la gauche à la droite, applaudissent chaleureusement le président de l'Assemblée. L'extrême gauche reste correctement silencieuse.

MM. André Tardieu, P.-F. Flanclin, Paul Reynaud, Mahieu, Louis Rollin, Chauveau, Blaisot, Caillet, Fetsche, Perrot-Fradet, etc., sont assis au banc du Gouvernement.

A 14 h. 16, tous les membres de l'Assemblée étant installés, M. Lebrun donne un coup de sonnette et déclare la séance ouverte. Un grand silence s'établit.

Une allocution du Président de l'Assemblée

Le président, d'une voix grave que l'émotion fait trembler légèrement, prononce une courte allocution. « Le Président de la République est mort dit-il. (Tous les membres de l'Assemblée se lèvent) Le crime qui met la France en deuil, a provoqué dans le monde, une réprobation unanime. Les parlaments de nombreux pays n'ont pu s'empêcher de vous leur interpréter. »

Le scrutin

L'ordre est placé sur la tribune. M. Morizet, sénateur de la Seine, reçoit les bulletins. M. Macouin, député des Deux-Sèvres, est le premier votant. La salle est vite presque complètement muette, seuls restant quelques membres de l'Assemblée qui vont être prochainement appelés. M. Alexandre Millerand, ancien Président de la République, vote sans incident.

Celui de M. Rabier

Après le président du Conseil, M. Rabier, vice-président du Sénat, et qui a, en cette qualité, présidé la séance du Sénat, a prononcé l'allocution suivante : « Monsieur le Président de la République... »

Le résultat du scrutin

Un pouvoir a été mis aux prises, dans les couloirs intérieurs du Palais des députés de la Chambre, M. Victor Boret, sénateur et M. Sevastre, député non réélu dimanche, qui s'étaient violemment combattus au cours de la campagne électorale récente.

Celui du Président de la République

Le Président de la République, d'une voix forte, énonça deux présidents : « Monsieur le Président de la République... »

Le résultat du scrutin

Le flot des membres du congrès revient à 16 h. 40 et emplit à nouveau la salle, les bancs sont bientôt complets.

La transmission des pouvoirs

Le dépouillement du scrutin, a été particulièrement rapide puisqu'il n'a duré que 20 minutes. M. Lebrun qui s'était retiré dans le salon de la présidence, dès son départ de la salle des séances, n'y assista pas.

EN AUTRICHE

Le Conseil national de Vienne s'est réuni hier en une brève séance au début de laquelle le président de la République française a été mentionné.

UN INCIDENT

A 14 h. 50, M. André Tardieu apparaît à la tribune, ses amis applaudissent, mais MM. André Marty, Duclos, Besançon, Cachon, etc., ont été appelés à la tribune pour une contre-manifestation communiste, aux cris de « A bas la guerre », déclaraient une vive voix salve d'applaudissements qui fut la réponse à l'allocution.

LES OBSEQUES SERONT RADIODIFFUSÉS

M. Rollin a fait prendre par ses services de détail au deuil national, profondément ressentit par tous les citoyens français, M. Georges Maus, au nom du bureau de la Fédération des commerçants détaillants, invite ses adhérents à fermer leurs magasins pendant les obsèques de M. Paul Doumer, jeudi matin.

LES COMMERÇANTS FERMERONT LEURS MAGASINS PENDANT LES FUNÉRAILLES

La Fédération des commerçants détaillants de France communique la note suivante : « Dans le but d'associer le commerce de détail au deuil national, profondément ressentit par tous les citoyens français, M. Georges Maus, au nom du bureau de la Fédération des commerçants détaillants, invite ses adhérents à fermer leurs magasins pendant les obsèques de M. Paul Doumer, jeudi matin. »

LES OBSEQUES SERONT RADIODIFFUSÉS

M. Rollin a fait prendre par ses services de détail au deuil national, profondément ressentit par tous les citoyens français, M. Georges Maus, au nom du bureau de la Fédération des commerçants détaillants, invite ses adhérents à fermer leurs magasins pendant les obsèques de M. Paul Doumer, jeudi matin.

Le Congrès National

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Albert LEBRUN devant le corps de M. Paul Doumer

Lentement, à travers la foule contournée par un rideau de troupes, le cortège présidentiel se dirige vers l'Élysée pour saluer le dépouille mortelle de son illustre prédécesseur, puis il va déposer une palme sur la tombe du Soldat Inconnu.

Le discours de M. Tardieu

M. André Tardieu a pris le premier la parole et remis au Président de la République les pouvoirs exercés pendant la mort tragique de M. Paul Doumer.

La remise des insignes de Grand-Maitre de la Légion d'Honneur

Lorsque le Président de la République est arrivé au Palais du Luxembourg, il a été salué par le Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur entouré de son état-major, qui lui a remis les insignes de Grand-Croix et passé autour du cou le Grand Collier de l'Ordre, puis il lui a donné l'accolade.

La carrière de M. Albert Lebrun

M. Albert Lebrun est né le 29 août 1871, à Mercy-le-Haut (Meurthe-et-Moselle). Originaire d'une famille de cultivateurs, il fit ses premières études à l'école primaire de son village de 1876 à 1883, puis de 1883 à 1890 au lycée de Nancy, dont il fut un des plus brillants élèves.

Celui de M. Rabier

Après le président du Conseil, M. Rabier, vice-président du Sénat, et qui a, en cette qualité, présidé la séance du Sénat, a prononcé l'allocution suivante : « Monsieur le Président de la République... »

Le départ du cortège vers Paris

La nouvelle de l'élection de M. Lebrun se répandit en quelques secondes hors de l'enceinte de l'Assemblée Nationale dans la cour d'honneur, parmi la foule qui l'attendait. Bien des parlementaires, d'ailleurs, après le vote, quittèrent la salle des séances et allèrent se réunir dans la petite cour latérale où débouchait l'escalier d'honneur du Congrès.

Le résultat du scrutin

Le flot des membres du congrès revient à 16 h. 40 et emplit à nouveau la salle, les bancs sont bientôt complets.

EN BELGIQUE.

Après-midi au début de la séance, M. Foncelet, président de la Chambre belge, se lève et, devant les députés debout, rend un vif hommage au Président Doumer et félicite l'Assemblée qui a plongé la France tout entière dans l'indignation et la douleur, préannant une grande part dans son deuil, qui atteint et révolte tous les pays civilisés.

DE NOUVEAUX DÉSORDRES DUS AU CHOMAGE ONT EU LIEU EN SAXE

De graves désordres se sont produits de nouveau à Chemnitz en signe de protestation contre la réduction des secours accordés aux chômeurs par la municipalité.

EN HOLLANDE

A l'ouverture de la séance de la seconde chambre hollandaise, hier après-midi, le docteur Van Schaik, président, a déclaré que l'événement, si horrible que tragique, dont le président de la République française a été victime, a profondément touché la Chambre, et qu'il a prié le ministre des Affaires étrangères de se faire l'interprète, auprès du gouvernement français, de la sympathie cordiale de la seconde chambre dans la

LE CAS DU NOUVEAU DÉPUTÉ COMMUNISTE RAMETTE

C'est au Parlement qu'il appartiendra de se prononcer

(De notre rédaction parisienne)
Nous avons annoncé hier que M. Delvalle, avocat de M. Ramette, communiste, élu député, dimanche, dans la deuxième circonscription de Douai, et actuellement détenu à la prison de Valenciennes, sous le coup d'une condamnation à 18 mois de prison pour propagation anarchiste, prononcée par la Cour de Douai, avait adressé un télégramme au garde des Sceaux pour lui demander la libération de son client.

L'avocat base sa demande sur le fait que la décision de la Cour de Douai n'est pas définitive, puisque le pourvoi en Cassation est en suspens devant la Cour de Cassation et qu'en conséquence, son client doit être considéré comme en détention préventive, situation à laquelle rien ne s'oppose légalement en faveur de la mise en liberté.

La thèse des milieux autorisés est tout autre. On fait remarquer, en effet, que le garde des Sceaux ne peut user de son droit de grâce suspensif, la prononciation définitive d'une peine. Or, le pourvoi formulé par M. Delvalle, étant suspensif de la peine, la loi ne donne pas au garde des Sceaux le droit de venir avant qu'il ait été statué sur ce pourvoi par la Cour de Cassation.

En outre, le député Ramette ne peut être considéré comme étant en détention préventive, une condamnation ayant été prononcée.

Est-ce à dire que le député Ramette devra demeurer en prison jusqu'au jour où la Cour de Cassation aura statué sur son cas ?

Non, car dans l'affaire en question, la nouvelle Chambre peut être appelée à intervenir et demeurer souveraine maîtresse de la décision.

Dans l'hypothèse où la question serait soumise au Parlement, la procédure serait la suivante. M. Delvalle, par l'intermédiaire d'un député communiste, déposerait sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution tendant à la mise en liberté du député incarcéré.

La Chambre serait appelée à se prononcer sur la proposition et si elle se décidait pour la mise en liberté du député Ramette, le garde des Sceaux des qu'il serait officiellement saisi du vote de la Chambre, ferait immédiatement relâcher le condamné.

Ajoutons qu'un précédent existe : l'ancien député communiste Marty a bénéficié, dans les mêmes conditions, d'une mesure de faveur.

UN JEUNE HOMME A ÉTÉ TUÉ PAR DES CAMBRIOLEURS PRÈS DE ROULERS

De très bonne heure, la commune de Rumberg, près de Roulers (Belgique), a été mise en émoi par la découverte d'un terrible crime qui a coûté la vie à un jeune homme de 19 ans.

Voici les renseignements que nous avons obtenus : Près de la gare de Rumberg, habitent les époux Vermeulen, qui exercent le commerce de charbon de bois. Ils ont deux enfants, étaient sortis et étaient restés à la gare. Le fils Arthur, âgé de 19 ans, était revenu à la maison, à la tombée du jour, et avait pu se rendre compte de la présence de deux individus qui se cachaient dans une chambre de la maison.

Vers 11 h., quand les parents retournèrent, en ouvrant la porte, ils aperçurent leur fils Arthur, qui avait été frappé à la tête et était étendu sur le sol. Il avait été atteint de plusieurs balles de revolver, et son cadavre gisait dans une mare de sang.

Aussitôt, ils avertirent la police et les gendarmes qui vinrent sur les lieux pour faire une première enquête.

Des traces de balles de revolver furent découvertes en plusieurs endroits, et des taches de sang près du bac de la pompe.

On suppose que des voleurs ont voulu pénétrer dans la maison et que le fils, Artur, qui se trouvait dans la chambre, a été tué et après avoir descendu aura été atteint par les inconnus. On suppose que le mobile du crime est la tentative de vol.

UNE MACHINE A COUDRE FIT ÉTRANGER UNE FEMME PRÈS D'AMIENS

Un accident mortel s'est produit, avant-hier, dans la banlieue de Boulogne-sur-Mer, à Hangest-en-Santerre, près d'Amiens.

Le soir, avant de partir, les ouvrières de Hangest, qui ont l'habitude de nettoyer leur machine à coudre ; Mme Baigny, âgée de 19 ans, était occupée à cette tâche, elle était penchée la tête sur la machine et regardait quelque chose sur un foulard qu'elle avait autour du cou enroulé autour de la poignée de transmission.

La machine se mit à tourner et elle fut projetée en l'air, elle fut étranglée et, quand ses compagnes arrivèrent à son secours, il était trop tard ; la mort avait fait son œuvre. D'Hangest, appelé aussitôt, ne put que constater le décès.

SUICIDES DRAMATIQUES

Celui d'une quadragénaire à Vendin-le-Vieil
Mme Artur Sarrazin, née Hélène Bédou, 48 ans, gendarme à Vendin-le-Vieil, a été trouvée pendue à une poutre dans son grenier.

Le docteur Serre, appelé d'urgence, ne put que constater le décès. Mme Sarrazin semblait acutrice, mais à aucun moment elle n'avait manifesté l'intention de se donner la mort.

On ignore totalement les raisons qui l'ont poussée au suicide.

Une neurasthénique près de Saint-Pol-sur-Ternoise

Mlle Nelly Fauquemberg, 25 ans, qui était neurasthénique, a mis fin à ses jours en se pendant, au domicile de ses parents, dans un hangar, à Malseneville, près de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Celui d'un jeune malade à Monchy-Cayeux

Mme D., 48 ans, de Monchy-Cayeux, près de Saint-Pol-sur-Ternoise, est venue à bout de sa machine à coudre et s'est pendue à une poutre de son grenier. C'est son fils, âgé de 18 ans, qui a découvert le corps de sa mère. Mme D. souffrait d'une neurasthénie et avait manifesté l'intention de se donner la mort.

CALENDRIER. — Mercredi 11 Mai 1932

Soleil lever, 4 h 17 ; coucher, 9 h 18. Lune : lever, 8 h 7 ; coucher, 9 h 20. Aujourd'hui : Rogation. — Demain : Fête de l'Ascension.

OFFICE NATIONAL METEOROLOGIQUE. Région Nord : Baromètre, 761 mm. 4 ; hausse depuis la veille à 18 h : 13 mm. 3 ; Thermomètre, 10,6 ; minima, 4,6 ; maxima, 16,7. Etat synoptique, 55. Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h : 2 mm. ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : Moyenne ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : très nuageux. Temps probable pour mercredi : Un peu frais, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL METEOROLOGIQUE. Pour la journée de jeudi : Vent variable faible ; Ciel ; couvert ou très couvert avec quelques nuages ; température stationnaire.

NOUVEAU des TRAINS de la C^{te} du NORD
Consultez le
GUIDE des TRAINS
de la C^{te} du NORD
MASSON
11, rue de Valenciennes, Paris

MASSON
11, rue de Valenciennes, Paris